

RISQUE  
CHIMIQUE

# LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

La protection de la peau

## ■ Ce que dit la loi

### ■ EPI =

Équipement de Protection Individuelle =

« Dispositif ou moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité »

### ■ L'employeur :

- Met à la disposition des travailleurs les EPI appropriés et les vêtements de travail
- Veille à leur utilisation effective, efficace et à leur renouvellement

### ■ Le salarié :

- Prend soin de sa santé et de sa sécurité, et de celles de ses collègues
- Porte les EPI mis à sa disposition

## ■ Comment se protéger efficacement ?

**Porter des GANTS ADAPTÉS au produit et à l'activité.**



Des EPI non adaptés peuvent entraîner un faux sentiment de sécurité !

### SANS OUBLIER :

- **chaussures de sécurité** (avec vêtements par dessus),
- **lunettes de protection** (risques de projections dans l'œil),
- **combinaison de travail**

## ■ Quelques recommandations



- Mettre les gants sur des **mains propres et sèches**
- **Changer régulièrement** la paire de gants
- **Retourner le bord de la manchette** (pour éviter que du produit ne coule à l'intérieur)
- **Rincer ou nettoyer les gants** avant de les retirer (pour les gants non jetables)
- **Retirer les gants sans toucher la surface extérieure**  
Retourner vers l'extérieur le bord de la manchette et tirer le gant en le retournant
- Utiliser une **crème de soin après le port du gant**
- Ne réutiliser que des **gants sans défaut** : ni craquelure, ni déchirure
- Avant réutilisation, **laisser sécher l'intérieur des gants**

## ■ Quels critères de choix ?

- **Efficacité de la protection** : adaptée au produit et à l'activité
- **Confort et dextérité** : associer l'utilisateur au choix. Tester plusieurs modèles
- **Coût d'utilisation** : recherche du meilleur compromis prix d'achat/entretien/qualité
- **Marquage CE obligatoire** : atteste que l'EPI est conforme aux exigences réglementaires

RISQUE  
CHIMIQUE

# LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

## La protection de la peau

### Comprendre le marquage des gants

Vous utilisez des produits chimiques, pensez à vérifier le marquage des gants (présent sur la boîte, le gant ou la fiche technique).

Ou EN ISO 374-1 : 2016  
Indique que le gant a été  
testé selon la norme en  
vigueur pour le risque  
chimique

EN ISO 374-1 / TYPE A

Indique la résistance du gant :

#### Type A :

Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 6 substances chimiques parmi celles testées.

#### Type B :

Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 30 min pour au moins 3 substances chimiques parmi celles testées.

#### Type C :

Gant de protection ayant un temps de perméation supérieur à 10 min pour au moins 1 substance chimique parmi celles testées.

Ce pictogramme est présent  
quand le gant protège des  
produits chimiques



A J K L P R

Indique les substances pour lesquelles la  
résistance du gant a été testée.  
(voir liste ci-dessous)

Temps de perméation supérieur à 10 min pour au  
moins 1 substance chimique parmi celles testées

Code	Produit chimique	Numéro CAS	Classe
A	Méthanol	67-56-1	Alcool primaire
B	Acétone	67-64-1	Cétone
C	Acétonitrile	75-05-8	Composé nitrile
D	Dichlorométhane	75-09-2	Hydrocarbure chloré
E	Bisulfure de carbone	75-15-0	Composé organique contenant du soufre
F	Toluène	108-88-3	Hydrocarbure aromatique
G	Diéthylamine	109-89-7	Amine
H	Tétrahydrofurane	109-99-9	Composé étherique hétérocyclique
I	Acétate d'éthyle	141-78-6	Ester
J	n-Heptane	142-82-5	Hydrocarbure saturé
K	Hydroxyde de sodium 40%	1310-73-2	Base inorganique
L	Acide sulfurique 96%	7664-93-9	Acide minéral inorganique, oxydant
M	Acide nitrique 65%	7697-37-2	Acide minéral inorganique, oxydant
N	Acide acétique 99%	64-19-7	Acide organique
O	Ammoniaque 25%	1336-21-6	Base organique
P	Peroxyde d'hydrogène 30%	7722-84-1	Peroxyde
S	Acide fluorhydrique 40%	7664-39-3	Acide minéral inorganique
T	Formaldéhyde 37%	50-00-0	Aldéhyde